



DÉLIBÉRATION n° 2026-07-01-10

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 25/06/2026	L'an deux mil vingt-six le premier juillet à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 23</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absents excusés : 3</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <u>Étaient présents :</u> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, LABOUREY Cloé, THIEBAUD Romain, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva <u>Étaient représentés :</u> MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, MANGE Florence. <u>Procurations données :</u> MARTINO Jean-Luc a donné procuration à RADREAU Sophie, HERGAS Jasmine a donné procuration à EMONIN Ghislaine, MANGE Florence a donné procuration à BIDOT Patrick. <u>Absents :</u> FEBVAY Cédric
OBJET : <i>Suppressions / Créations d'emplois</i> <i>(Crèche « Les Tourtereaux »)</i>	
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 26</i> <i>- Contre : 0</i> <i>- Abstention : 0</i>	Elvan YAVUSZOY est nommé(e) secrétaire de séance.

Madame la Maire informe l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Considérant la liste des emplois communaux adoptée par l'assemblée délibérante le 10/12/2025,

Considérant l'avis réputé favorable du CST,

Considérant le déroulement de carrière et la situation administrative des agents,

Considérant l'inscription par le président du Centre De Gestion du Haut-Rhin (CDG68) d'une Accompagnatrice de Jeunes Enfants au sein de la crèche municipale sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Auxiliaire de Puériculture Territoriale de Classe Normale à partir du 12 mars 2026 à la suite de l'obtention du concours par voie externe,

Considérant leurs manières de servir, leurs compétences et les fonctions qu'ils occupent,

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante :

- La suppression de 2 emplois d'Adjointes d'Animation Territoriales à temps complet au sein de la crèche municipale,

- La création d'1 emploi d'Adjointe d'Animation Territoriale Principale de 2^e classe à temps complet au sein de la crèche municipale,
- La création d'1 emploi d'Auxiliaire de Puériculture Territoriale de Classe Normale à temps complet au sein de la crèche municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 01/07/2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

Fait et délibéré à Bavans, le 01 juillet 2026

La Maire,

Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 025-212500482-20260701-DELIB2026070110-DE

Délibération certifiée exécutoire

Publiée sur papier le : 27/07/2026

Publiée sur site internet le : 27/07/2026

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.